mrap

Différences

N°318
Juillet - août - septembre 2021

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

DOSSIER

DES MIGRATIONS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

INTERNATIONAL

Palestine
Rien n'est reglé
P. 3

DOSSIER

Des migrations pour construire l'avenir
P. 05 à 18

COMITÉS LOCAUX

Le comité local de Saint-Denis au coeur de la Seine Saint-Denis
P. 19

ACTUALITÉ NATIONALE

Un crime emblématique de la violence raciste
P. 21 à 23

SOMMAIRE

3 INTERNATIONAL
- Palestine : rien n'est réglé !
- Solidarité avec le peuple colombien

7 - 18 DES MIGRATIONS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR
- Ne pas s'accommoder du partage du monde en deux humanités
- La réalité des migrations mondiales
- L'intégration ? Évidemment !
- Changer le système qui produit des migrations forcées
- Le Parlement européen propose de « nouvelles voies pour une migration économique légale »
- Les migrations internationales : un enjeu d'égalité
- Lettre ouverte à Monsieur le Préfet : les signataires c/o Collectif RESF MIE 92
- On veut des boulangers !
- Campagne de soutien au droit a l'apprentissage des jeunes étrangers
- Témoignage : l'action du comité local de l'Allier
- Un monde de plus en plus mobile…
- Passer par le tribunal pour prendre rendez-vous en préfecture : le quotidien d'une permanence en Seine-Saint-Denis
- Les arguments de la CIMADE pour « lutter contre les amalgames et la désinformation visant les personnes étrangères »
- Le MRAP et le droit de vote

19 COMITÉS LOCAUX
- Le comité local de Saint-Denis au cœur de la Seine Saint-Denis

20 ACTUALITÉ NATIONALE
- Un crime emblématique de la violence raciste
- Pour la création d'un musée de l'histoire du colonialisme

24 NOTE DE LECTURE
- Où sont les «gens du voyage» ? Inventaire critique des aires d'accueil de William Acker
- « Guerre d'Algérie, le silence des appelés » de Claude Juinson

ÉDITORIAL

Co-Présidents

A. GROSDOY

R. LE MIGNOT

J.F. QUANTIN

DES MIGRATIONS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

L'extrême droite a imposé depuis longtemps le thème de l'immigration à l'agenda politique des pays européens.

En France, la majorité de la classe politique s'est crue obligée d'entrer dans une surenchère des discours et des mesures qui prétendent traiter d'un « *problème* » majeur. C'est un engrenage qui a pour seul effet d'installer encore plus les préjugés et fantasmes concernant les migrants dans l'opinion publique.

Mais il existe aussi, dans la société, un mouvement de résistance à cette dérive catastrophique. Il se compose de nombreuses manifestations de solidarité active avec les victimes de ces politiques de refoulement ou d'exclusion. Il existe un vrai mouvement de citoyens mobilisés pour accompagner dignement les migrants en France et exiger une autre politique d'accueil des exilés. Le MRAP y est totalement impliqué.

Mais aussi, la gravité de la situation exige de porter le combat au niveau idéologique et politique. Récemment, de nombreux chercheurs et militants associatifs ont signé ensemble une tribune (Le Monde, 8 juin 2021) pour appeler à une véritable «*éducation aux migrations*». Elle s'adresse aux chercheurs, aux élus, aux acteurs de l'éducation populaire : « *si elle permet de (ré)activer notre sentiment d'appartenance à une humanité commune, alors nous aurons fait un grand pas vers une société plus humaine et moins perméable aux obscurantismes* ».

Le MRAP est un des nombreux acteurs qui participent à cet effort pour changer le discours et les pratiques sur les phénomènes migratoires. C'est un de ses axes de travail permanents, mené par ses comités, au plus près de nos concitoyens soumis à la démagogie populiste. Le MRAP est partenaire de l'outil précieux récemment publié par les Etats Généraux des Migrations : « *En finir avec les idées fausses sur les migrations* » (Les Editions de l'Atelier).

C'est dans la continuité de ce travail de fond que ce numéro de Différences présente des réflexions et des témoignages, variés mais convergents. Ils confirment que l'immigration n'est pas un «*problème*» mais une constante naturelle de l'humanité, à la fois nécessaire et potentiellement heureuse.

Augustin Grosdoy
Renée Le Mignot
Jean-François Quantin

« Différences » / Abonnement annuel : 24 € // 43, bd de Magenta - 75010 PARIS // Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 // Directeur de la publication : Pierre Mairat // Rédaction : Charles Louvard // Assistants de rédaction : M.G. Guesdon // Trésorière : Marie-Annick Butez // Gestion des abonnements : Isabel Dos Martires // Conception/Impression : Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10 // Dépôt légal : Juillet 2007

PALESTINE : RIEN N'EST RÉGLÉ !

De nouveau, un déluge de feu s'est abattu pendant 11 jours sur les populations palestiniennes, en particulier à Gaza, provoquant des centaines de morts, dont un tiers sont des enfants. Ces chiffres ne tiennent compte ni des dégâts matériels ni des traumatismes laissés notamment sur les enfants. «*Certains restent isolés, ne veulent plus parler, ils ont des troubles alimentaires, mangent moins ou beaucoup plus, c'est un diagnostic de troubles traumatiques*» a déclaré la psychologue Rolla Al Shareef.

Face à cette situation, le gouvernement français a osé déclarer « Israël a le droit de se défendre » Non Monsieur Macron on ne se défend pas en assassinant des enfants. Pour se défendre, Israël n'a qu'une solution : mettre fin à la colonisation, à sa politique d'apartheid, respecter le droit international en acceptant la création d'un État palestinien à ses côtés avec Jérusalem Est comme capitale. La première violence est celle que vivent les Palestiniens au quotidien, qu'ils soient de Gaza, de Cisjordanie ou des territoires occupés et c'est à cette violence qu'il faut mettre fin. C'est la seule solution pour une paix durable entre Palestiniens et Israéliens.

Non, nous ne sommes pas « pro-palestiniens » comme le disent certains médias ; nous sommes du côté du droit ; parce que nous sommes des militants antiracistes, nous sommes des anti colonialistes. Nous sommes aux côtés du peuple palestinien comme nous avons été aux côtés du peuple algérien quand c'était la France le colonisateur, aux côtés du peuple vietnamien , aux côtés du peuple kurde, saharaoui et de tous les peuples qui luttent pour vivre libres et en paix sur leurs terres. Et nous refuserons toujours que soient mis dos à dos l'agresseur et l'agressé.

Une punition collective

Alors que le blocus qui dure depuis 14 ans constitue déjà une punition collective contraire au droit international, que l'épidémie de covid-19 fait des ravages parmi une population obligée de vivre dans la promiscuité et le dénuement et qu'Israël a refusé de vacciner, les bombardements qui viennent de s'abattre sur le peuple palestinien constituent un nouveau crime contre l'humanité dont le gouvernement israélien devra répondre.

Aucun problème de fond n'est réglé.

Après 11 jours de cauchemar, un cessez le feu est entré en vigueur. Nous nous en réjouissons mais cela ne règle aucun des problèmes de fond, problèmes que le gouvernement français peut contribuer à résoudre :

- il doit reconnaître l'État de Palestine conformément aux votes de l'Assemblée Nationale et du Sénat
- il doit exiger la fin du blocus de Gaza et de la colonisation
- il doit soutenir l'initiative de la Cour pénale internationale visant à enquêter sur les crimes commis en territoire palestinien occupé par Israël
- il doit exiger des sanctions contre Israël notamment la suspension de l'accord d'association Union européenne-Israël tant qu'Israël ne respectera pas son article 2 sur les droits de l'Homme.

Enfin je voudrais réaffirmer avec force que nous n'accepterons jamais l'infamante accusation d'antisémitisme parce que nous dénonçons la politique criminelle du gouvernement israélien. Dans une démocratie la critique d'un État quel qu'il soit est un droit fondamental, comme celui de manifester d'ailleurs, et non une forme de racisme. Il ne viendrait l'idée à personne de nous accuser d'islamophobie parce que nous dénonçons la politique criminelle d'Erdogan ! Pire, ces accusations en apportant la confusion entre Juifs et gouvernement israélien contribuent à développer une certaine forme d'antisémitisme ; c'est une insulte aux anticolonialiste israéliens qui s'opposent avec courage à la politique de leur gouvernement, ils sont comme l'a dit Nurit Peled « *les vrais héros d'Israël* » que le MRAP tient à saluer.

Comme le disent nos ami(e)s de la compagnie Jolie Môme dans une de leur chanson :

« **Tant qu'il y aura des occupants, des occupés, des oliviers déracinés, la Palestine résistera** » .

Renée Le Mignot

Manifestation de soutien aux Invalides à Paris

SOLIDARITÉ
AVEC LE PEUPLE COLOMBIEN

Manifestation de soutien place de la République Paris

Depuis le 28 avril, début d'un mouvement populaire en Colombie, la répression est effroyable.

La colère qui a explosé a de multiples causes : réforme des retraites, pauvreté, corruption, bilan catastrophique du Covid-19, assassinats d'élus progressistes, de syndicalistes, de représentants des peuples autochtones. En 2021 le taux de pauvreté atteint 42 % de la population. De 2019 à 2020, le nombre de jeunes Colombiens entre 18 et 28 ans, sans emploi et sans diplôme, est passé de 19 % à 33 %. Selon Yonny Rojas, éducateur à Cali, « *les jeunes n'ont rien à perdre. Ils n'ont pas peur. Si ce n'est pas l'État qui les tue, ils seront tués dans les quartiers qui sont au bord de la famine ou dans le conflit entre les gangs.* »

Au delà de l'explosion sociale, les Colombiens expriment un rejet de la violence gouvernementale érigée en mode de gouvernement par un pouvoir qui a violé les accords de paix de 2016 avec les FARC. La violence gouvernementale n'a pas attendu le soulèvement populaire du 28 avril : un rapport du département d'État de Washington du 30 mars dernier dresse le bilan des violations des droits humains en Colombie ; « *hommicides , tortures, détentions arbitraires, déplacements forcés des populations afro-colombiennes et autochtones, assassinats de syndicalistes, de dirigeants indigènes...* »

La réponse aux revendications populaires du président Ivan Duque et de l'ultra droite au pouvoir est une violente répression : au 2 juin on comptait 77 morts dont 66 commis par les forces de l'ordre, plus de 2000 blessés ou mutilés dont 74 aux yeux, des victimes de violences sexuelles, plus de 2808 arrestations arbitraires , au moins 346 disparus. Dans les villes quadrillées par l'armée, le gouvernement a donné un blanc-seing à la police et à l'armée. À Cali, 3ème ville du pays, plus d'un millier de soldats font régner la terreur notamment la nuit.

La population indigène, prise pour cible, paie un lourd tribu à cette politique de violences. En plus des violences de la police et de l'armée, elle est victime d'attaques, menées par des groupes armés qui souhaitent prendre le contrôle de ses territoires, détruire ses projets d'économie alternative pour privilégier l'extraction minière, l'agro-industrie et y développer le narcotrafic. De nombreux appels aux armes contre les populations indigènes circulent sur les réseaux sociaux d'extrême-droite. Le président Iván Duque a enjoint les Amérindiens à « retourner dans leurs réserves » ! En 2021, 55 dirigeants indigènes ont été assassinés.

« *Les attaques menées par des civils armés, dans certains cas en présence de la police, contre la minga indigène à Cali sont le reflet des dynamiques de violence qui persistent en Colombie et qui se sont accentuées dans le contexte des mouvements de protestation sociale liés à la grève nationale* », déclare Amnesty International. (*Colombie. Appel urgent pour que cessent les violences contre les peuples indigènes dans le contexte de la grève nationale*, 9 mai 2021)

La communauté internationale a condamné cette violence. Le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, a rappelé « *le droit incontestable des citoyens à manifester pacifiquement* » ; Michelle Bachelet, la haute-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU a réclamé une enquête. Pour désamorcer la contestation, le gouvernement a gelé plusieurs réformes mais la répression s'intensifie. Human Rights Watch a demandé au Président Duque de « *prendre un ordre spécifique pour interdire l'usage d'armes à feu par les agents de l'État.* » Cet appel, comme les autres, est resté sans réponse.

Le MRAP pour sa part affirme sa totale solidarité avec le peuple colombien, il appelle notamment à signer la pétition d'Amnesty International : *https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/petitions/en-colombie-stop-a-la-repression-des-manifestations* ●

Renée Le Mignot

Photo Humanité

NE PAS S'ACCOMMODER DU PARTAGE DU MONDE EN DEUX HUMANITÉS

Image par Capri23auto de Pixabay

La politique généralisée de fermeture des frontières pratiquée par l'ensemble des pays du Nord engendre des violations graves et massives des droits de l'Homme qu'on ne peut se résigner à considérer comme la contrepartie, certes regrettable mais inéluctable, du droit légitime des États de contrôler leurs frontières. Des voix de plus en plus nombreuses réclament aujourd'hui que la liberté de circulation soit reconnue comme un droit fondamental.

Il existe plusieurs raisons de plaider pour la liberté de circulation, plusieurs façons d'en fonder la revendication. On peut rappeler, en premier lieu, sur le terrain du droit, que le principe de la souveraineté étatique doit se concilier avec un autre principe, solennellement proclamé en 1948 : l'universalité des droits de l'Homme et qu'elle ne saurait par conséquent conduire à sacrifier les droits fondamentaux des migrants. Or la politique de fermeture des frontières entraîne inéluctablement la violation d'une série de droits qui sont bel et bien garantis par des règles internationales contraignantes : le droit de chercher asile pour échapper à la persécution, la liberté individuelle qui implique le droit de ne pas être arbitrairement détenu, et même ces droits considérés comme « indérogeables » que sont le droit à la vie et celui de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants.

Plus généralement, revendiquer la liberté de circulation, c'est refuser que, dans le but illusoire de protéger le confort des mieux nantis, on se résigne à laisser des milliers de personnes mourir de froid, de soif ou de chaleur, asphyxiées ou noyées, ou encore sous les balles de l'armée ou de la police ; refuser que les gouvernants des États européens passent, dans le cadre de la fameuse « politique d'externalisation », des accords avec des pays aussi peu respectueux des droits de l'Homme que la Libye, le Soudan ou l'Éthiopie pour leur sous-traiter la gestion des frontières ; refuser cette forme extrême de discrimination qui réserve aux habitants des pays riches des droits aussi fondamentaux que la liberté de se déplacer, de gagner sa vie, de vivre auprès de ceux qu'on aime.

> C'est, positivement, une façon aussi de réaffirmer la liberté de chacun de vivre où il veut sur cette planète et de tirer toutes les conséquences du principe d'égalité.

Il faut à cet égard lire ou relire le très beau texte qu'est la « Charte de Lampedusa », adoptée en février 2014[1], en réaction aux naufrages survenus au large de l'île quelques mois auparavant et dont la répétition transforme la Méditerranée en cimetière marin. Contestant une politique fondée sur la distinction entre ceux qui ont l'entière liberté de se déplacer et ceux qui, pour ce faire, doivent surmonter d'innombrables obstacles, souvent au risque de leur vie, elle proclame que « *toutes et tous, en tant qu'êtres humains, nous partageons la terre* » et que de cette appartenance commune doit découler « *la liberté de circulation de toutes et tous* », car il est « *inacceptable de distinguer entre les êtres humains en conditionnant la liberté de se déplacer à leur lieu de naissance et/ou leur nationalité, leur situation financière, juridique et sociale, ainsi qu'aux besoins des territoires d'arrivée* ». Au-delà du droit d'entrer, la liberté de circulation doit donc inclure le droit de résider et la jouissance, dans le pays où l'on réside, de l'intégralité des droits, sur une base d'égalité.

Cette vision radicalement cosmopolite signifie que chacun a des droits liés à son appartenance au monde, des droits dont l'exercice ne saurait donc être limité par

la souveraineté des États. Elle implique la délégitimation des privilèges lié à la citoyenneté[2] qui, dans le monde actuel, apparaît comme « *un équivalent moderne du privilège féodal : un statut héréditaire qui accroît considérablement les possibilités de vie d'une personne* » distribué à la loterie de la naissance et protégé par des frontières[3]. Elle est à l'exact opposé de la régulation de l'immigration fondée sur la fermeture des frontières qui, confortant les discriminations entre les citoyens des pays riches et ceux des pays pauvres, contredit le principe de l'égalité morale entre tous les habitants de la planète. « *Il est injuste que des circonstances arbitraires (être né d'un côté ou de l'autre d'une frontière) produisent des inégalités aussi massives*[4] » .

La revendication de la liberté de circulation a incontestablement un fondement éthique en tant qu'elle exprime le refus de s'accommoder du partage du monde en deux humanités dont l'une peut circuler librement, tandis que l'autre se voit assignée à résidence et ne peut se déplacer qu'en risquant son intégrité physique et sa vie.

Mais la liberté de circulation trouve aussi une justification politique dans l'irréalisme même des stratégies d'endiguement. Celles-ci ont fait la preuve qu'elles ne sont pas viables, car aucun dispositif de répression aux frontières, aucun mur, aussi haut et surveillé soit-il, ne peut ni ne pourra empêcher les gens de se déplacer. L'expérience des barbelés à la frontière entre le Mexique et les États-Unis, des barrières de Ceuta et Melilla au nord du Maroc, des dispositifs mis en place dans le Calaisis et jusqu'au bilan de Frontex l'attestent : on peut freiner les migrations, les rendre périlleuses, on ne peut pas les arrêter. Et si, aujourd'hui, la propension à migrer est entretenue par le fossé qui se creuse entre les pays riches et les pays pauvres, par les guerres et les persécutions et désormais par le réchauffement climatique qui chassent de chez elles des populations entières, elle ne se tarira pas, tout simplement parce que les migrations sont inhérentes à un monde globalisé.

Danièle Lochak
Juriste, professeur émérite de droit public à l'Université de Paris Nanterre , ancienne présidente du GISTI (Groupe d'information et de soutien aux immigrés).

1. *Elle a été signée par des centaines de personnes, membres d'associations, militants, chercheurs, « citoyens » et « migrants ». Voir Alessandra Sciurba et Filippo Furri, « Au-delà de la frontière : la Charte de Lampedusa, un exemple de réécriture des droits contre la logique de l'enfermement », Éthique publique, vol. 17, n°1/2015.*
2. *Alain Policar, Comment peut-on être cosmopolite ? Ed. Le Bord de l'Eau, 2018, p. 25-26*
3. *Joseph Carens, « Étrangers et citoyens : un plaidoyer en faveur de l'ouverture des frontières », Raisons politiques, 2007/2, n° 26.*
4. *Benjamin Boudou, Le dilemme des frontières. Éthique et politique de l'immigration, Éditions EHESS, 2018, p. 196.*

LA RÉALITÉ DES **MIGRATIONS MONDIALES**

Image par Gert Altmann de Pixabay

Les migrations internationales, c'est-à-dire le nombre de personnes nées dans un pays et vivant, pour une période supérieure à un an dans un autre pays est de 272 millions, auxquels s'ajoutent environ 240 millions de migrants internes dans leur propre pays.

Les migrants internationaux se distinguent entre des migrations nord-nord (des qualifiés), nord-sud (des « seniors au soleil et des jeunes qualifiés à la recherche d'opportunités de travail), sud-nord (ceux dont on parle toujours, à la recherche d'asile ou de travail, qualifiés ou non) et sud-sud (un nombre en croissance, du fait de l'importance des mobilités volontaires et forcées). Il y a aujourd'hui autant de migrations vers le sud (sud-sud et nord-sud) que vers le nord de la planète (sud-nord et nord-nord), avec de nouveaux profils de migrants internationaux. Ceux-ci appartiennent à des catégories évolutives, comme les flux mixtes (travailleurs ou demandeurs d'asile ? familles ou à la recherche de travail ? étudiants mais aussi candidats au travail, leurs études terminées). En Europe ou aux Etats-Unis, le regroupement familial est le groupe le plus important de migrants légaux, même si les étudiants et les réfugiés ont pris une part croissante dans les flux. Le travail vient loin derrière, mais à l'échelle mondiale, ce sont les migrations de travail qui dominent.

Les migrations internationales sont le fruit d'une série de facteurs structurels d'un monde en mouvement : les inégalités du développement humain, d'abord. L'IDH est calculé en effet à partir de trois facteurs principaux, l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de

vie qui fait apparaître l'Afrique sub-saharienne comme la région la plus mal placée au regard de ce critère. Les crises et les conflits,ensuite, sont à la source de 82 millions de réfugiés en 2021, mais dont 26,5 millions seulement ont le statut de réfugié de la Convention de Genève de 1951, les autres étant bénéficiaires d'une protection temporaire ou subsidiaire. Un autre facteur structurel des migrations est lié au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui font voir à distance un mieux-être auquel aspirent les candidats au départ. Les réseaux transnationaux (passeurs, diasporas) contribuent aussi à la mobilité ainsi que le fait que la mobilité soit considérée, partout dans le monde comme un facteur de modernité. Enfin, le changement climatique est à la source de 50 millions de déplacés climatiques internes et internationaux, mais les experts du climat en évaluent le nombre à 150 à 200 millions d'ici la fin de ce siècle. Les femmes représentent 48% des flux migratoires, mais 51% en Europe.
La répartition des migrations internationales s'effectue selon une régionalisation à l'échelle mondiale : dans chacun des continents et sous-continents, il y a plus de migrants venant de la région, que de migrants venus d'ailleurs, ce qui n'était pas le cas du temps des migrations européennes à travers le monde. Selon les données de l'UNDESA des Nations Unies de 2019, l'Europe est l'une des premières destinations au monde avec 82,3 millions de migrants internationaux (en y incluant la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie), voisinant l'Asie (83, 6 millions). Les Etats-Unis comptent 58, 6 millions de migrants, première destination au monde (l'Europe sans la Russie et ses voisins : 44, 6 millions pour les 27 depuis le départ du Royaume Uni), l'Amérique latine 11,6 millions, l'Afrique 26,5 millions de migrants dans tout le continent, l'Océanie 8, 9 millions. Beaucoup de ces migrants n'ont aucun statut: sans papiers, demandeurs d'asile déboutés, déplacés environnementaux, apatrides, au nombre de quelques 13 millions, réfugiés de fait et transmigrants dans les pays de transit. Le décalage entre les catégorisations juridiques des migrations et leur réalité est devenu préoccupant, dans un contexte de sécurisation du contrôle des frontières.

En effet le droit à la mobilité est l'un des inégaux dans le monde, car il dépend du passeport et de l'accès ou non à un visa. Depuis les années 1990, il est devenu facile de quitter son pays avec un passeport mais l'entrée est devenue de plus en plus ardue à cause des visas, alors que, dans le passé il était parfois difficile de sortir de chez soi (rideau de fer, passeports dévirés au compte goutte dans les pays autoritaires de tous bords) mais plus facile d'entrer ailleurs. Selon que l'on est Japonais, Européen, Américain ou Afghan, Somalien Soudanais ou Ethiopien, la valeur du passeport est très différente car ceux qui viennent de pays à risque migratoire doivent fournir des visas dans presque tous les pays où ils veulent se rendre. Les migrations sont amenées à de développer du fait de l'urbanisation croissante de la planète , des données démographiques et environnementales, de la persistance de crises et de conflits, de la mobilité des compétences et des cerveaux dans un monde où les migrations ont toujours existé.

Catherine WIHTOL de WENDEN
(CNRS, CERI, Sciences Po)

L'INTÉGRATION ? ÉVIDEMMENT !

Mais que deviennent donc les immigrés ? Certains repartent au bout d'un certain temps, après avoir acquis une formation professionnelle ou un capital matériel qui leur permet de retourner continuer leur vie dans leur pays d'origine ou dans un autre. Mais beaucoup resteront et deviendront une composante de la population du pays d'accueil.
Un fantasme naïf (ou démagogiquement exploité) voudrait qu'ils restent éternellement, eux et leurs descendants, des éléments hétérogènes à la population majoritaire, un groupe communautaire éventuellement dangereux. L'expérience historique montre le contraire : nous savons bien qu'au 20e siècle des générations d'Italiens, de Polonais, d'Arméniens, de Juifs d'Europe de l'est, à chaque fois traités d'inassimilables, sont devenus des Français comme les autres, seuls leurs noms trahissant encore parfois leurs origines.
Pour des phénomènes plus récents, une commission du MRAP a été amenée à sur pencher sur l'étude essentielle menée par un groupe de chercheurs, publiée d'abord en 2010, puis renouvelée en 2020 : Trajectoires et Origines (dite TeO). Rappelons qu'un quart de la population française est issue de l'immigration en 1ère et 2ème génération, les habitants ayant au moins un grand parent étranger.

TRAJECTOIRES TeO2 ET ORIGINES

Identité(s) nationale(s) : les appartenances plurielles

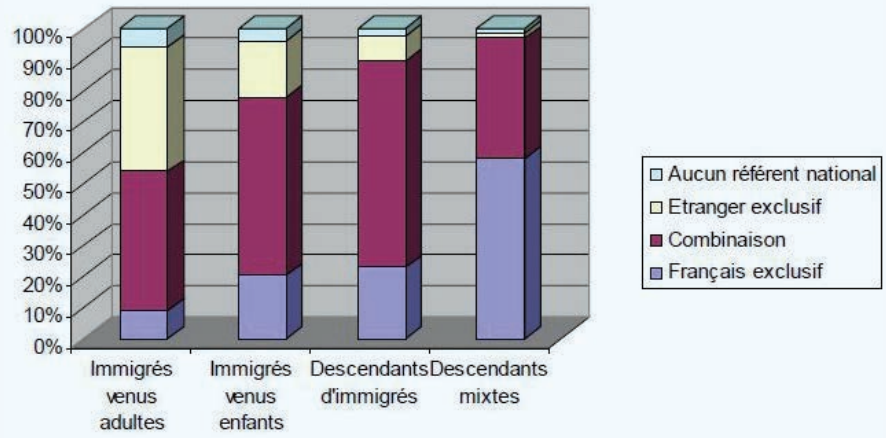

Combinaison du sentiment d'appartenance français et étranger selon le lien à la migration

Cette étude confirme d'abord que l'intégration est un processus qui se déroule dans le temps. Il faut dénoncer la sommation souvent mise en avant d'une intégration immédiate et complète : cette exigence est en réalité un prétexte pour dresser un barrage à toute arrivée d'étranger. Elle atteint l'absurde quand elle est même présentée comme un préalable à l'admission ! L'adaptation à une langue, un mode vie, à une société est évidemment une construction progressive. La seconde confirmation de cette étude est que ce processus se déroule non seulement au niveau des individus, mais sur deux ou plusieurs générations. Quels critères peut-on prendre pour évaluer cette intégration à la population générale ?

La langue ? L'étude a constaté que près de 25 % des arrivants avaient déjà reçu le français comme langue de communication pendant l'enfance et que près de 80 % des descendants d'immigrés parlent français en famille.

Les relations sociales ? On observe une prédominance de la diversité des cercles amicaux pour toutes les origines puisque plus de la moitié des immigrés et plus de 65 % de leurs descendants disent avoir fréquenté des amis de différentes origines.

Les études ? Il faut bien sûr neutraliser les inégalités dues aux origines sociales, qui sont très fortes pour toutes les populations. Sous cette condition, à la fin du secondaire, les différences selon l'origine disparaissent presque complètement. Les écarts de réussite scolaire entre filles et garçons, classiquement observés dans l'ensemble de la population, semblent creusés dans les familles d'immigrants.

Le travail ? Le risque de chômage des hommes dans la population majoritaire est de 8 %, identique d'une génération à l'autre. Il est plus élevé dans la population des immigrés (11 %) et encore plus chez les descendants (13 % en moyenne). On note des variations importantes selon l'origine. Il y a là une discrimination à laquelle il faut réfléchir.

Les prénoms ? La convergence entre population majoritaire et descendants d'immigrés ne se fait pas autour de prénoms typiquement « français », mais de prénoms internationaux auxquels tous et toutes peuvent s'identifier. Il existe pourtant une transmission significative de prénoms associés à des origines maghrébines.

Le mariage ? Chez les hommes comme chez les femmes, la mixité dans le choix du ou de la conjointe progresse beaucoup d'une génération à l'autre. Pour la 1ère génération d'immigrés : 37 % des hommes se mettent en couple avec une femme de la population majoritaire et 44 % des femmes se mettent en couple avec un homme de la population majoritaire. Pour la 2ème génération : 68 % des hommes se mettent en couple avec une femme de la population majoritaire et 61 % des femmes se mettent en couple avec un homme de la population majoritaire.

Enfin, le sentiment d'appartenance est essentiel. Là aussi on voit sa progression rapide : on observe chez la deuxième génération, dont les deux parents sont issus de l'immigration :

- que 3,5 personnes sur 5 ressentent une double appartenance, à la fois française et étrangère
- que 1 personne sur 5 ressent une appartenance exclusivement française

Au total, 90 % de la deuxième génération, descendante de deux immigrés, se dit française. Ce pourcentage augmente encore chez la deuxième génération, dont un seul des deux parents est issu de l'immigration. On observe même que chez les immigrés qui n'ont pas la nationalité française, 56 % d'entre eux déclare cependant se sentir français !

Il faut donc en finir avec le fantasme d'une population immigrée qui viendrait constituer dans le pays un corps étranger stable. Elle vient inéluctablement se fondre dans la population générale. Le devoir de la population générale est simplement de favoriser cette intégration, de combattre les préjugés et les discriminations qui ralentissent ou rendent douloureux ce processus.

Jean-François Quantin

Tableau. Top 3 des prénoms par sexe et générations, Europe du Sud ou Maghreb

	Europe du Sud		Maghreb	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Immigrés	José Antonio Manuel	Maria Marie Ana	Mohamed Ahmed Rachid	Fatima Fatiha Khadija
Descendants d'immigrés	Jean David Alexandre	Marie Sandrine Sandra	Mohamed Karim Mehdi	Sarah Nadia Myriam
Petits enfants d'immigrés	Thomas Lucas Enzo	Laura Léa Camille	Yanis Nicolas Mehdi	Sarah Inès Lina

Source : Enquête Trajectoires et Origines (TeO), 2008-2009 (Ined et Insee).

Un apprenti boulanger apporte ses croissants à l'Élysée

CHANGER LE SYSTÈME QUI PRODUIT DES MIGRATIONS FORCÉES

Le CADTM (Comité pour l'Abolition des Dettes Illégitimes) a rendu compte récemment d'un ouvrage sur le thème « *Migrations forcées, discriminations et exclusions. Les enjeux de politiques néocoloniales* ». Coordonné et introduit par Claude Calame et Alain Fabart, cet ouvrage apporte des éclairages de divers auteur.e.s sur les migrations forcées, leurs causes économiques, sociales et environnementales mais aussi sur leurs conséquences : stigmatisation, discrimination, exclusion, négation des droits.

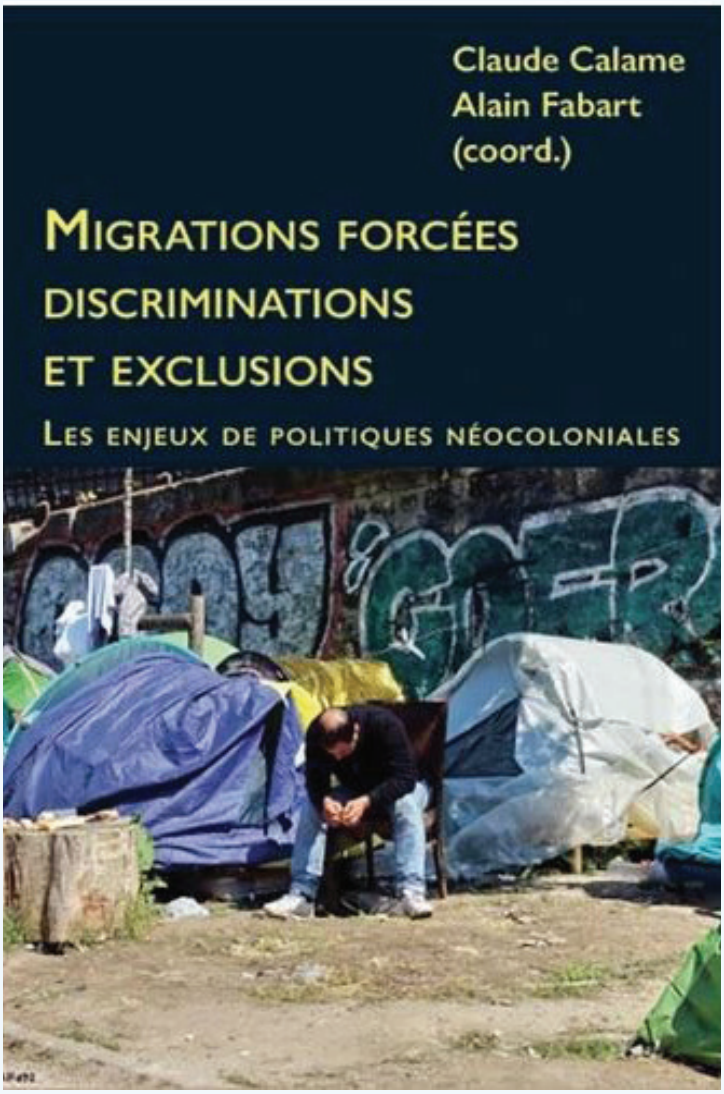

Poussé.e.s à l'exil, notamment « *par les effets d'une mondialisation économique et financière d'ordre néocolonial* », les migrant.e.s qui cherchent à trouver refuge et asile en Europe courent de grands dangers et risquent la mort au cours de leur voyage. Des études ont montré que « *la mortalité des femmes en migration est plus élevée que celle des hommes. Elles ont plus de chances de périr en mer ou dans le désert* ». Après leur arrivée en Europe, les migrant.e.s sont souvent menacé.e.s d'expulsion par le pays qui devrait les accueillir. « *L'absence de statut, la négation de toute identité les condamnent à des conditions de vie plus que précaires, aux violences policières et à des pressions psychiques qui contribuent à détruire leur humanité* ». Les auteur.e.s (Étienne Balibar, Catherine Wihtol de Wenden, Roger Martelli, Danièle Lochak, Marie-Christine Vergiat, Gustave Massiah...) s'interrogent sur les raisons de ces discriminations et proposent des solutions pour changer le système qui entraîne les migrations forcées et promouvoir une autre politique migratoire *(l'ouvrage est publié par les Éditions du Croquant).*

Jean-Paul Le Marec

LE PARLEMENT EUROPÉEN PROPOSE DE « NOUVELLES VOIES POUR UNE MIGRATION ÉCONOMIQUE LÉGALE »

S'appuyant notamment sur les travaux et rapports du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et tirant le bilan des législations européennes sur les migrations, le Parlement européen a adopté le 20 mai en session plénière une résolution sur « *de nouvelles voies pour une migration économique légale* ». La résolution vise à réduire les migrations « irrégulières » et à lutter contre les trafics des « *passeurs criminels* ». Mais pas seulement. Partant du principe que **« la migration est normale et que les individus se déplacent constamment »**, elle reconnaît la contribution apportée par les migrations aux sociétés européennes, à leurs économies et à leurs cultures : « La migration économique légale peut être source de prospérité, d'innovation et de croissance pour les pays d'origine et les pays d'accueil ». La résolution souligne aussi que c'est un moyen de faire face au vieillissement de la population européenne.

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES : UN ENJEU D'ÉGALITÉ

Depuis plus de 50 ans, notre Mouvement s'engage aux côtés des personnes étrangères partout en France à travers des actions de terrain (permanences juridiques, cours de français, groupes de parole etc.), des actions de sensibilisations (milieu scolaire, rencontres publiques etc.) et des luttes diverses pour faire changer les choses. Toutes ces actions sont guidées par des valeurs partagées, parmi lesquelles une manière spécifique d'appréhender la question des migrations.

Très tôt dans notre histoire, nous refusons d'agir sur cette question de façon humanitaire. Nous cherchons plutôt à politiser nos actions de solidarité, en étant également attentifs/ves aux relations établies, à la place des premier-e-s concerné-e-s au sein de notre Mouvement mais également à l'autonomie de leurs propres luttes.

Nous voyons les migrations internationales comme un fait inhérent à l'humanité. Les hommes, les femmes et les enfants ont toujours migré et continueront à le faire. À rebours d'arguments utilitaristes (qu'ils soient mobilisés de façon calomnieuse par les personnes qui souhaitent fermer encore plus les frontières ou de façon bienveillante par celles qui souhaitent les ouvrir), nous voyons dans les migrations internationales un enjeu d'égalité et de droits. Ainsi, nous n'adoptons pas une vision comptable des migrations en parlant de chiffres ou en comparant les coûts et les bénéfices dont le risque serait de déshumaniser et dépolitiser les analyses sur la question. Dans un monde où seule une partie de la population a le droit de circuler librement sans risquer sa vie et où l'autre partie est constamment stigmatisée et criminalisée pour exercer ce droit qui lui est refusé, les migrations sont également un enjeu très clair de justice sociale.

Comme de nombreux partenaires, nous chercherons à déconstruire les stéréotypes qui collent encore à la peau des personnes migrantes. Ainsi, il nous semble nécessaire de montrer que les parcours de migrations sont motivés par une multitude de facteurs qui s'imbriquent et qui ne peuvent être réduits à une situation de misère qui pousserait, presque malgré elles/eux, les personnes sur les routes de l'exil. Bien sûr, la situation dans les pays d'origine – parfois liée à des siècles d'esclavagisme, de colonialisme, de néo-colonialisme et d'exploitation des ressources naturelles – n'est plus viable pour de nombreuses personnes. Mais ces parcours de migrations sont également des projets autonomes vers une nouvelle vie, une nouvelle situation personnelle et professionnelle. D'ailleurs, à contre-courant d'une vision stéréotypée sur les migrations féminines qui voit uniquement les femmes comme des « *rejoignantes* », les femmes – qui constituent aujourd'hui plus de la moitié des personnes migrantes – ont leurs propres projets autonomes de migration dont elles sont pleinement actrices.

Deux revendications sont portées de longue date par notre Mouvement : l'égalité des droits entre les personnes françaises et étrangères et la liberté de circulation et d'installation. Concrètement, il s'agirait de permettre à chacun-e de pouvoir librement circuler, s'installer et bénéficier des mêmes droits sur le territoire français indépendamment de sa nationalité. Afin de se projeter dans la concrétisation de ces revendications, nous avons récemment lancé une campagne pour l'abrogation du Code des personnes étrangères (le CESEDA), seul Code qui cible spécifiquement une partie de la population qui réside sur le sol français. Nous assumons porter une vision utopique des choses mais refusons d'y voir là un problème. Ce sont nos utopies qui nous permettent de donner un cap à notre vision et de guider nos actions sur le terrain. ●

La FASTI, Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s
www.fasti.org

LES SIGNATAIRES C/O COLLECTIF RESF MIE 92

RESF 92
Réseau Education Sans Frontières

À MONSIEUR LE PRÉFET DES HAUTS DE SEINE

OBJET : LETTRE OUVERTE POUR L'ANNULATION DES OQTF INFLIGÉES AUX JEUNES MAJEURS

le 25/05/2021

Monsieur le Préfet,

Vous avez entre les mains les dossiers des jeunes auxquels vos services ont délivré des OQTF au cours de ces derniers mois.
Mohamed Ba (élève de 2ème année de CAP Employé de vente), Alhassane Bah (apprenti cuisinier), Ousmane Bah (apprenti agent de maintenance à la SNCF), Abdoulaye Yacouba Camara (apprenti peintre en bâtiment), Arouna Camara (menuisier qu'un employeur a recruté), Taty Cissé (apprenti boulanger), Ahmadou Chérif Diallo (apprenti boucher), Samassa Diallo (apprenti boulanger), Saliou Balla Diallo (apprenti agent logistique), Souleymane Diallo (apprenti pâtissier), Katchienedjo Mohamed Diarra (apprenti agent logistique), Oumar Diawara (apprenti), Samba Gackou (apprenti boulanger), Moctar Kaba (apprenti boulanger), Ismaël Konaté (apprenti cuisinier), Mame Ass Mboup (qui doit signer un contrat d'apprentissage dans quelques jours), Amadou Sangaré (apprenti plombier), Chafia Bouallak (élève de bac pro Vente du lycée de Prony, Asnières-sur-Seine), Drissa Sidibé (apprenti pâtissier).
Derrière les jugements de placement à l'ASE, les contrats d'apprentissage, les bulletins de salaire, les actes d'état-civil, les bulletins scolaires, qui constituent les dossiers que vous examinez, ce sont des vies.
Dans la grande majorité des cas, celles de très jeunes gens, qui, à 15, 16 ou 17 ans, ont dû quitter et même fuir, seuls, leur pays, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée...
Survivants d'un « *voyage* » où ils ont croisé la violence et la mort, celle de plusieurs de leurs camarades d'infortune, ils se sont montrés courageux, malgré les traumas qu'ils peinent encore à surmonter, et particulièrement motivés pour réussir leur scolarité et leur parcours de formation, encouragés et appréciés par leurs camarades, leurs professeurs, leurs formateurs et leurs maîtres de stage. Ils ont trouvé un employeur prêt à les embaucher, avec lequel ils ont signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de travail. Ou sont sur le point d'y parvenir.
Tous ont déposé une demande de titre de séjour à la préfecture de Nanterre. Tous, depuis octobre 2020, ont reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF) assortie d'une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF). Une mesure d'une extrême violence : notre pays, où ils vivent et se forment depuis quelques années, leur serait-il définitivement interdit ?
Pour chacun, des recours gracieux vous ont été adressés. Des mois ont passé, leur situation a fait l'objet d'articles de presse, des élus vous ont interpellé pour vous demander de leur accorder un titre de séjour avec autorisation de travail. Ceci leur permettrait de poursuivre leur parcours et d'accéder à une vie autonome et digne, grâce à leur emploi.
Deux mois après que vos services ont pris l'engagement que les situations seraient réexaminées avec bienveillance, deux jeunes, seulement, ont vu leur recours gracieux accepté. Mais les autres ? Et ceux qui depuis ont reçu à leur tour une OQTF ?

Monsieur le Préfet, nous persistons à demander que cessent ces décisions qui brisent la vie de ces très jeunes hommes et femmes, à exiger leur régularisation qui leur permettra d'occuper en toute légalité la place que, par leur travail, ils ont déjà dans notre société.
En cette période de crise, toute la jeunesse de ce pays est fragilisée et aucune catégorie ne peut compter moins qu'une autre :

- au nom du droit à l'éducation, l'école de la République a formé ces jeunes. Des professeurs, des formateurs se sont investis pour remplir leurs missions, et même au-delà. Les jeunes reconnaissent que sans leur soutien, ils n'auraient pas tenu. Notre pays a investi dans leur formation pour qu'ils deviennent boulanger, maçon, charpentier, cuisinier, couvreur, plombier, peintre... Ce sont des secteurs d'activité où les artisans rencontrent des difficultés à recruter et ils en témoignent en signant des attestations qui figurent dans les dossiers des jeunes.
- les motifs des OQTF prises par vos services s'appuient sur des éléments très contestables : des absences en faible nombre et qui ne peuvent légitimement pas être interprétées comme un manque de sérieux, des considérations sur les capacités scolaires des jeunes en désaccord avec les avis des professeurs et formateurs, des retards pris dans les parcours de formation qui sont imputables à la crise sanitaire et aux périodes de confinement que nous avons connues et non à la volonté des jeunes.
- nous souscrivons aux propos de bon sens tenus par Mme la Ministre du travail qui a déclaré le 08/01/2021 : «*Quand on accueille des mineurs non accompagnés qui s'engagent dans des formations, au bout de deux ans, si tout s'est bien passé, alors ils peuvent continuer à travailler en France* ».

Nous persistons à demander pour eux un titre de séjour avec droit au travail, parce que nous connaissons leur parcours et leur courage, parce qu'ils poursuivent actuellement tous, malgré vos décisions ou dans l'attente de la réponse de la préfecture, leur formation. Nous ne nous résignons pas à vous voir interrompre leur parcours avec brutalité, en décidant qu'ils doivent être expulsés.

Parmi ceux qui les connaissent, enseignants, employeurs, citoyens, personne ne peut imaginer qu'ils soient contraints de repartir dans leur pays, où la misère et le chaos continuent à régner. Nous ne cesserons donc de refuser leur expulsion.
Notre détermination à obtenir qu'ils puissent continuer à vivre ici, à étudier et à travailler dans les entreprises qui les ont recrutés, ne faillira pas. Bien au contraire, elle se renforce, nourrie par la solidarité qui nous anime.
Avec l'ensemble des associations de défense des droits, nous sommes déterminés à mener ce combat jusqu'à l'obtention par ces jeunes d'un titre de séjour avec droit au travail.
Nous demandons que :
- les jeunes qui poursuivent leurs formations professionnelles et/ou qui disposent d'un contrat (d'apprentissage ou de travail) puissent sereinement aller au bout de leurs formations et/ou s'insérer sur le marché du travail, voient leurs OQTF annulées ou leurs demandes aboutir favorablement, et donc obtiennent un titre de séjour protecteur et stable ;
- cesse la suspicion généralisée qui pèse sur ces jeunes dont les actes d'état-civil sont encore et toujours contestés, alors que leur identité et leur âge ont été confirmés par des décisions du Juge des enfants et du Juge des tutelles, non contestées au moment de leur prise en charge par l'ASE ou confirmées par la cour d'appel, et par les autorités consulaires de leur pays d'origine ;
- la procédure de dépôt des demandes de titres de séjour respecte les droits des jeunes majeurs, ce qui exclut les convocations forcées et implique que les jeunes qui ont passé leurs 18 ans et qui ne parviennent pas à obtenir une convocation soient reçus dans les meilleurs délais.

Nous comptons, Monsieur le Préfet, sur votre bienveillance et votre discernement et vous adressons l'assurance de notre détermination. ●

ON VEUT DES **BOULANGERS !**

En janvier 2021, l'affaire a été médiatisée : Stéphane Ravacley est un boulanger de Besançon. Il a un excellent apprenti, Laye Fodé Traoré. Mais celui-ci allait être expulsé pour une faute grave : il venait d'avoir 18 ans !

Comme pour de nombreux mineurs étrangers pris en charge par l'État, comme l'exigent les Droits de l'enfant, le couperet tombe à 18 ans : ils ne sont plus mineurs et les préfectures lancent contre eux une Obligation de Quitter le Territoire Français, les sinistres OQTF. Ces jeunes étaient devenus lycéens, apprentis ? Peu importe !
Stéphane Ravacley apprécie son apprenti, il veut l'embaucher, connaissant la difficulté de recruter dans ce métier contraignant. Indigné par l'obstination préfectorale, il finit par se mettre en grève de la faim. Une pétition rassemble des milliers de signatures, soutenue par des responsables politiques, des artistes, des philosophes. L'État cède, le jeune boulanger est régularisé.
Mais cette affaire révèle une situation nationale : de nombreuses entreprises, dans plusieurs secteurs, révèlent qu'elles ont le même problème. L'action de Stéphane Ravacley en inspire d'autres, un peu partout en France, et finalement émerge le collectif Patrons Solidaires. Le réseau RESF (Réseau Education Sans Frontières) recense certains de ces cas emblématiques et une lettre ouverte parfaitement explicative. Ce sont ces documents, dont le MRAP est signataire, que Différences choisit de publier.
Bien sûr le MRAP n'aborde pas la question des migrations du point de vue des besoins économiques mais du point de vue du droit des hommes et des femmes à espérer sauver leur vie, ou tout simplement la rendre meilleure. Mais cette exigence humaine n'est nullement en contradiction avec les besoins sociaux, économiques et démographiques de la France et de l'Europe. Bien au contraire, de nombreuses études, et la vie elle-même, comme le disent ces témoignages, montrent que l'immigration apporte à nos pays les forces jeunes et dynamiques dont ils ont besoin. Mais, pour des raisons uniquement politiques, le nombre d'expulsions est le Graal du gouvernement, et donc des préfectures ! Quand la vérité franchira-t-elle le mur de la démagogie xénophobe ? ●

Jean-François Quantin

CAMPAGNE DE SOUTIEN AU DROIT À L'APPRENTISSAGE DES JEUNES ÉTRANGERS

Patrons, formateurs, citoyens, ils s'engagent

Depuis janvier 2021, ils protestent publiquement contre les mesures administratives qui bloquent l'apprentissage ou l'emploi de leurs salariés, mineurs et jeunes majeurs étrangers, apprentis cuisinier, boulanger, pâtissier, charpentier, ouvrier agricole, assistant de vente. Pour ces employeurs, ces artisans, l'enjeu est fort : à qui transmettre leurs savoir-faire si ce n'est à des jeunes motivés qui viennent vers eux pour partager une passion ? Pourquoi ces jeunes se retrouvent-ils, à 18 ans, empêchés de poursuivre leur parcours de formation entamé en tant que mineurs ?

2019.

- **LE MANS. FABRICE ET MARYSE DUGUE lancent pétition et manifestations pour soutenir leur apprenti en maçonnerie, Sadio Traoré, menacé d'expulsion et enfermé en centre de rétention. Leur action le fait libérer.**

2021.

- **BESANÇON. Grève de la faim de STEPHANE RAVACLEY, boulanger jusque-là anonyme, pour soutenir Laye Fodé Traoréiné, son apprenti guinéen menacé d'expulsion. Laye Fodé est régularisé. Stéphane Ravaclev veut proposer de nouvelles dispositions législatives pour l'apprentissage.**

- **HEROUVILLE ST CLAIR. Pétition d'OLIVIER FRADET, patron d'une entreprise de maçonnerie « Contre l'expulsion d'Amara, jeune apprenti maçon ».**

- **NANCY. Pétition de MILAN STOJANOVIC, maître d'apprentissage, d'Ousseni, Mory et Issouf pour demander leur régularisation.**

- **ANGERS. Maitre d'apprentissage de Bangaly, ARNAUD CHRISTOPHE, témoigne et soutient la pétition pour bloquer l'expulsion de l'apprenti charpentier formé par les Compagnons du devoir.**

- **BESANÇON. PASCAL DUARTE, patron électricien, témoigne dans les médias pour défendre Yaya, apprenti guinéen. Ses formateurs au CFA lancent une pétition. Enfin Yaya obtient sa régularisation.**

- **LE PUY EN VELAY : manifestations, large soutien, concerts et pétition pour Madama Diawara, en formation d'ouvrier agricole. Son hébergeur, enseignant fait grève de la faim. 9 mars 2021. Madama placé en rétention.**

- **MALAKOFF. ARNAUD ET LUCIE LEFEVRE, boulangers-pâtissiers reconnus de L'Ecureuil, médiatisent leur soutien à Moctar, 18 ans ½, menacé d'expulsion. La municipalité de Malakoff s'engage à leurs côtés.**

- **HAUTES PYRENEES :PHILIPPE TOUZANNE patron charpentier de Séverin, et ceux de Siaka, Alfousseyni, Alfa, Oumar, et Vally, se battent contre les autorités qui refusent de délivrer à leurs apprentis, des autorisations de travail, malgré leur contrat en poche. Certains, comme Vally et Oumar sont sous la menace d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF).**

- **PATRONS, FORMATEURS, CITOYENS, ils s'engagent pour leurs apprentis jeunes majeurs étrangers**

Solidarité Jeunes Etrangers 92

PATRONS SOLIDAIRES DE LEUR EMPLOYÉ(E)S MIGRANT(E)S SOUS LE COUP D'UN ÉLOIGNEMENT

Soutiennent la campagne APPRENTISSAGE

SORTIR DE L'IMPASSE

ReSF 92 Hauts-de-Seine

TÉMOIGNAGE :
L'ACTION DU COMITÉ LOCAL DE L'ALLIER

L'année 2020 a été particulière et singulière. La crise sanitaire a mis en lumière ce qu'il y a de mieux en nous, la solidarité, les initiatives, le courage et la patience. Elle a révélé un côté plus sombre, une montée de l'intolérance, et du racisme.
Elle a vu aussi les attaques contre la laïcité traitée par certains de dictature et les débats contradictoires sur l'islam. La laïcité découle de la loi sur la séparation de l'église et de l'État et permet à toute personne de croire ou non sans être inquiétée et jugée.
Les actions du MRAP 03, suite au confinement, ont été annulées dans les établissements scolaires, comme les manifestations sportives et conférences sur l'année.
De quoi sera fait l'avenir, nous n'en savons rien, mais nous savons que les graves crises économiques peuvent déboucher sur des régimes politiques dangereux.
Nous ne baisserons pas les bras, nos valeurs humanistes sont fortes même si nos actions sont une goutte d'eau.

Les Interventions du MRAP 03 sur le premier trimestre dans les établissements scolaires « Thème sur le racisme »

1- **au collège rural** sur 4 classes de 4ème, 2 matinées de 2 heures chacune et une exposition sur le racisme et la discrimination prêtée par le MRAP. Outils pédagogiques : livres, affiches, et Power point sur l'antisémitisme. (120 élèves).
2- **au centre de loisirs d'Yzeure** à la demande d'une encadrante de 15 adolescents (es).
Visionnage d'un film sur le racisme.
Le retour dans les écoles sera relancé à la rentrée 2021.
3-**Par visioconférence** auprès de collégiens de 4ème du collège de Domérat, organisée par la radio locale de Montluçon. Les élèves ont posé des questions sur le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, ses missions et où l'on pouvait le contacter. Les coordonnées leurs ont été données.
4-**au centre de formation de l'ADREC** auprès d'un public en réinsertion, sur le racisme, la discrimination, l'homophobie et le groupe LGBT en général, le 23 Avril sur la journée à Vichy.

La conférence prévue sur le racisme et la bienveillance sous l'angle philosophique pourrait avoir lieu le 30 Novembre 2021.

Les permanences tenues par le MRAP 03 dont l'espace est mis à disposition par « Soli-city - la régie pour tous ». Le MRAP 03 à su adapter son fonctionnement dans la gérance des permanences, recentré sur l'élaboration et l'accompagnement dans le suivi des dossiers, sur rendez-vous, sans accompagnant, le mardi matin de 9h à 12 heures.. Le MRAP 03 peut être contacté via sa messagerie « mrap03@laposte.net » ou par téléphone où des dossiers sont traités.

Le MRAP 03 travaille en étroite collaboration avec **les salariés du MRAP national**, souvent sollicités 3 à 4 fois par semaine, pendant ou suite aux permanences. Une dame salariée est toujours à l'écoute et de bon conseil sur des dossiers difficiles, **le MRAP national** est un vrai soutien pour les comités locaux. Nous avons besoin de cette référence.

Les entretiens par le MRAP03 sont soutenus, les possibilités ou non d'obtention d'un titre de séjour sont énoncées selon la loi, une documentation est remise à la personne afin qu'elle devienne actrice de son devenir en France sur le territoire français pour une meilleure intégration, ce qui peut l'aider à ne pas se disperser.

Devant certaines situations, les risques, le mal vivre clandestinement dans une 'invisibilité' pendant des années leurs sont expliquées. Nous leur devons cette vérité.

La personne reste libre d'accepter ou non la démarche proposée, son choix et les risques auxquels elle s'expose lui appartiennent.
Le confinement et les obligations dûs à la pandémie, ont mis en exergue la nécessité de développer une approche différente, responsabilisant au mieux les personnes reçues. Bien des personnes ont une adresse e-mail, le relationnel est assuré par téléphone.
En accompagnement, il est demandé aux personnes reçues, lorsqu'elles en ont la capacité, de mettre en œuvre leur compréhension et remplir leurs formulaires, attestations, hormis les personnes ne maîtrisant pas le français, ce qui est dommageable car nous sous-estimons souvent leurs capacités dans bien des domaines.
L'accompagnement vers les services sociaux et structures adaptées, comme l'insertion, après inscription à Pôle emploi, mission locale pour les moins de 25 ans, afin de poursuivre une évolution vers une intégration et ce dès l'**obtention d'un titre de séjour.**

Le rôle du MRAP prend fin, le relais se fait auprès des professionnels des services et organismes sociaux concernés ou ces personnes trouvent aide et conseils.

UN MONDE
DE PLUS EN PLUS MOBILE…

Je suis arrivée en France en janvier 1999 afin de poursuivre mes études.
J'ai finalement obtenu un master de lettres modernes à La Sorbonne. En 2001, j'ai intégré l'Éducation nationale en qualité de professeur de Lettres et Histoire en Lycée professionnel (en CDD). En parallèle de mes vacations, j'ai assuré des cours du soir à la mairie de Paris avec un public adulte, très demandeur, volontaire.
Mes auditeurs étaient originaires de différents pays dans le monde. Ils avaient déjà validé un diplôme en études supérieures dans leur pays d'origine. Ils démontraient une volonté de réussir impressionnante qui leur permettait de pallier les difficultés rencontrées lors de l'apprentissage de la langue et de l'histoire françaises. En effet, la journée ils travaillaient pour vivre, le soir ils étaient en cours pour préparer un baccalauréat professionnel. Au-delà des enseignements, cette rencontre humaine et culturelle m'a beaucoup enrichie. Naturalisée par la suite, j'ai passé le concours qui m'a assuré une stabilité professionnelle.

La France est traditionnellement une terre d'immigration, depuis la fin du 19éme siècle elle fait appel à une immigration du travail (pendant la révolution industrielle) et comble son déficit de main-d'œuvre. Durant les Trente glorieuses, celle-ci s'accélère avec la décolonisation. Les années 1960 sont marquées par les accords franco-espagnols de 1961 et franco-portugais de 1963. Dès lors, il faut remplacer une main-d'œuvre qualifiée et organisée par une main-d'œuvre spécialisée et parcellisée.
Les migrations se sont finalement mondialisées et le nombre de migrants a triplé entre 1970 et aujourd'hui. Déjà depuis cette époque, l'immigration est un atout majeur pour l'économie nationale.
Aujourd'hui il existe une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale. Nous nous déplaçons sur terre, à l'intérieur du pays mais aussi hors de nos frontières.
Ces mouvements de populations ont plusieurs conséquences : pour les pays de départ, il peut y avoir notamment une fuite des cerveaux. On compte plus de médecins ghanéens à Londres qu'au Ghana ou encore plus d'informaticiens indiens dans la Silicon Valley qu'à Bangalore. 15 % des start-ups de la Silicon Valley ont été créées par des Indiens. Cependant, le transfert d'argent des migrants dans leur région d'origine peut participer à son développement.
Le pays d'accueil récupère ainsi ces personnes. Cette main d'œuvre nouvelle a permis à la France de construire 90 % de ses autoroutes et un logement sur deux. De plus, les immigrés consomment des produits locaux, payent des taxes (la TVA), cotisent pour les impôts dans les pays d'accueil.

Aujourd'hui, l'activité des immigrés s'est diversifiée, elle touche d'autres secteurs tels que l'aide à la personne, la surveillance, la restauration, l'hôtellerie et la santé. L'hôpital en France fait appel à du personnel médical étranger, en nombre. De nombreux services d'urgence ne fonctionnent que grâce à des médecins à diplômes étrangers. La plupart d'entre eux ont un statut de stagiaires associés (internes) mais en réalité ils sont déjà médecins dans leur pays d'origine. Ces praticiens connaissent une précarité salariale car la différence est de 40 % entre le salaire du praticien attaché (diplôme étranger) et un médecin à diplôme français. Ces médecins étrangers ont eu un rôle de premier plan face au combat contre la Covid 19 pendant la crise sanitaire de 2020.

Finalement, l'immigration est plutôt positive de nos jours.
Dans la France de 2021, immigrés et Français se mêlent dans une société de plus en plus cosmopolite. La devise de la France est « Liberté, égalité, fraternité ». L'immigration est une parfaite illustration de cette devise.

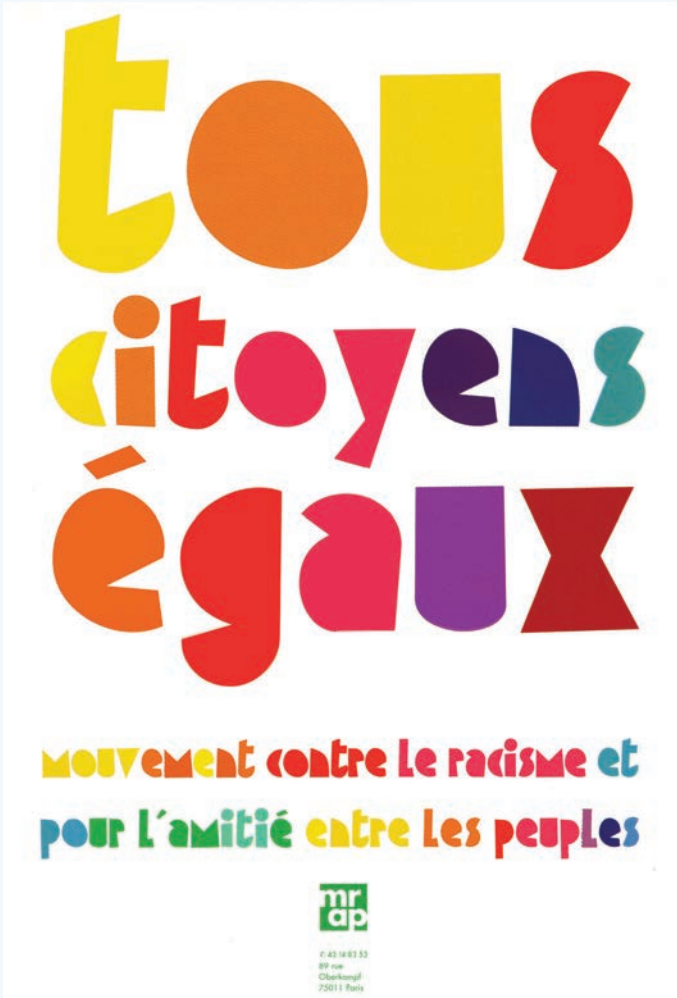

La mobilité fait partie de l'histoire de l'humanité, les peuples se sont toujours déplacés contrairement à ce que nous croyons aujourd'hui. La circulation des populations dans le monde n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui et toutes les régions du monde sont concernées. Selon la Banque mondiale, 143 millions de migrants sont attendus d'ici 2050 et plus de 258 de millions de personnes dans le monde ne vivent pas dans leur pays de naissance en 2018 selon l'INED (Institut National des Études Démographiques).
Il est temps de dépasser cette crainte de l'immigré et de déconstruire les préjugés car ce brassage est une richesse et un gain pour l'économie.

Hadia Abdessemed

PASSER PAR LE TRIBUNAL POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS EN PRÉFECTURE :

LE QUOTIDIEN D'UNE PERMANENCE EN SEINE-SAINT-DENIS

La permanence MRAP-RESF de Pantin (93) qui reçoit des étrangers pour les aider dans leurs démarches administratives relatives au séjour consacre maintenant la majeure partie de son activité à la constitution de dossiers à remettre à des avocats en vue d'un référé-mesure utile auprès du Tribunal administratif de Montreuil, qui, lui, délivrera à la Préfecture une injonction à donner un rendez-vous pour dépôt d'une demande d'admission exceptionnelle au séjour.

Dans des préfectures de plus en plus en plus nombreuses, un processus de dématérialisation des démarches est en cours. La seule possibilité pour obtenir un rendez-vous en vue d'une régularisation est de tenter sa chance sur le site de la préfecture. Passons sur les difficultés qu'ont certaines personnes avec l'informatique, le problème est surtout qu'il n'y a jamais de plage disponible. La dématérialisation masque une politique délibérée qui rend invisibles les sans papiers, les maintient dans l'irrégularité et la précarité. On ne fait plus la queue la nuit pour avoir une chance d'entrer à l'ouverture des guichets, on clique et reclique, chez soi, dans un cybercafé ou dans une bibliothèque, pendant plusieurs mois, en vain.

Saisi d'un recours sur la dématérialisation exclusive de l'accès aux rendez-vous, le Tribunal administratif de Montreuil a estimé que les difficultés rencontrées sont « *liées au nombre insuffisant de plages horaires de rendez-vous proposées*» et estime regrettable « *l'insuffisance des capacités d'accueil des ressortissants étrangers et, plus généralement, des moyens dont dispose la préfecture de la Seine-Saint-Denis pour instruire, dans un délai raisonnable, les demandes de titres de séjour qui lui sont adressées* ».

Associations et syndicats d'Île-de-France appellent quasiment chaque mois à des rassemblements à l'occasion de dépôts collectifs de référés en vue d'obtenir de simples rendez-vous dans les préfectures de toute la région. Pour des jeunes majeurs scolarisés dont la demande doit être déposée avant leur 19ème anniversaire, ou qui veulent s'inscrire en apprentissage à la prochaine rentrée, des personnes dont l'employeur attend l'autorisation de les embaucher, des familles qui ne peuvent se loger décemment, ou toute personne qui serait en droit de sortir de chez elle sans être exposée à des mesures d'éloignement. Un seul des 14 référés déposés par la permanence de Pantin dans ce cadre collectif a été rejeté, huit injonctions ont été prononcées, cinq sont en attente à ce jour. La Préfecture ne respecte pas les délais imposés. C'est ainsi que H., dont le référé a été déposé le 10 décembre, n'a reçu que le 8 avril la convocation qu'elle aurait du recevoir au plus tard le 15 février. Le 21 avril, elle a pu recevoir le récépissé qui lui permet de maintenir en IME son enfant handicapé, dont la prise en charge ne fait pas partie du pack de l'AME. Mais I. doit encore attendre. Elle est logée par le 115 avec ses quatre enfants et son mari en situation régulière, qui travaille, s'est vu proposer puis finalement refuser un logement du fait de l'irrégularité du séjour de son épouse.

Marie-Geneviève Guesdon

Témoignage

Je m'appelle J. Je suis maman de 3 enfants. Je suis arrivée en France en 2016, je venais de fuir mon pays. Celui qui m'a vu naître. Je venais pour demander la protection de la France.

Sur de mauvais conseils je suis partie demander asile dans un autre pays européen. Je suis restée dans ce pays 6 mois avant d'être renvoyée en France, pays qui avait la compétence d'instruire mon dossier sous la procédure Dublin.
Avant de partir de France, j'avais entendu qu'il y avait des associations qui aidaient les demandeurs d'asile. A mon retour, c'est tout naturellement que j'ai commencé à appeler pour chercher de l'aide. Le premier contact fut le plus déterminant! J'ai appelé le MRAP. L'accueil, l'écoute, l'accompagnement que j'ai reçu étaient au dessus de mes attentes. Tellement disponible, mes conseillers ne ménageront leurs efforts pour soulager les maux de l'exil. Je suis en confiance avec eux et me confie facilement. Ils sont, avec moi dans l'attente de la décision. Quand celle-ci arrive, nous sommes tous dans la joie.
Viendra ensuite l'accompagnement pour trouver du travail, un logement avant de faire venir ma famille.
Un long et difficile combat qui a abouti à retrouver mes enfants dont j'étais séparée depuis 3 ans.
Maintenant, cela fait 2 ans que nous sommes ensemble, totalement intégrés dans la société française.
Tout ce travail, je l'ai mené avec le MRAP qui grâce son accompagnement a permis mon épanouissement.
Aujourd'hui, je souhaite m'engager afin de venir en aide aux autres qui comme moi se retrouvent contraints à quitter leurs pays.

Merci de ce que vous faites pour aider ceux qui se retrouvent loin de chez eux! Merci de nous aider à « panser » les maux de l'exil !

LES ARGUMENTS DE LA CIMADE POUR « LUTTER CONTRE LES AMALGAMES ET LA DÉSINFORMATION VISANT LES PERSONNES ÉTRANGÈRES »

Arrivée de la marche des sans papiers 2020 à Saint-Denis

La CIMADE a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle lutte contre toute forme de discrimination et, en particulier, contre la xénophobie et le racisme. La CIMADE, qui était intervenue au 70ème anniversaire du MRAP, avait déjà publié un « *Petit guide pour lutter contre les préjugés sur les migrants* ». Elle vient d'élaborer un document très intéressant qui répond par la raison et les faits à l'ignorance et à la mauvaise foi avec l'objectif de changer le regard sur les migrants. Il apporte des arguments pour contrer les affirmations péremptoires les plus fréquentes fondées sur des idées reçues, des préjugés ou des mensonges souvent entretenus et défendus par des organisations politiques et des médias :

- *Nous sommes envahis par les personnes étrangères !*
- *Nous ne serons bientôt plus chez nous !*
- *Toutes les personnes étrangères sont des terroristes !*
- *Les personnes étrangères sont toutes des fraudeuses !*
- *Tou.te.s les délinquant.e.s sont des personnes étrangères !*
- *Les citoyen.ne.s qui prônent l'accueil des étrangers sont irréalistes !*

À chaque fois, la CIMADE répond **C'EST FAUX** et apporte des explications et des arguments avec de nombreuses références à des rapports, des ouvrages et des émissions radiophoniques et télévisées. En voici quelques extraits significatifs :

- La politique migratoire européenne repose sur une approche sécuritaire et dissuasive
- La théorie du « *grand remplacement* » s'inscrit dans une longue histoire d'idéologies racistes, antisémites et complotistes
- D'après le Centre d'analyse du terrorisme, « il n'y pas de lien entre immigration et terrorisme ». La lutte anti-terroriste est un véhicule commode pour dissimuler une stigmatisation toujours plus grande à l'égard de celles et ceux que l'on désigne toujours comme responsables de tous les maux
- La rengaine obsessionnelle qui fait de la personne étrangère une fraudeuse ne sert qu'à la stigmatiser encore davantage, à alimenter l'hostilité des populations à son encontre et à justifier les politiques d'exclusion dont on constate les dégâts de plus en plus grands
- S'attaquer à l'immigration pour réduire la délinquance semble donc infondé et c'est davantage une lutte contre les inégalités sociales et territoriales qui permettrait de diminuer les actes de délinquance
- Il est quand même alarmant que celles et ceux qui prônent des valeurs telles que l'égalité et la fraternité soient régulièrement pointés du doigt pour leurs combats

Pour plus d'informations sur ses actions, consulter son site *https://www.lacimade.org*

Témoignage

Mon histoire avec le MRAP commence en décembre 2015, quand je me retrouve à l'aéroport de Marseille, renvoyée de Suisse où j'étais partie pour une demande d'asile. Après les formalités à la frontière, me voici livrée à moi-même. Femme, seule, dans un pays que je ne connais pas, dans une ville qui m'est inconnue ! Je commence à pleurer, me demandant ce que j'allais devenir.

La seule personne que je connaissais, c'était la sœur d'une amie, qui vivait à Paris.

Le temps de trouver une personne qui accepterait de me prêter un téléphone, je passe mon coup de fil salvateur. Mon interlocuteur me dit qu'elle ne pouvait rien faire pour moi, mais me donne un contact d'une personne qui travaille dans une association d'aide aux étrangers !

A partir de ce moment, les choses vont aller très vite. Elle contacte « Réfugiés bienvenus » qui déploie ses effort pour me trouver une famille pour m'héberger.

Dès ce jour là, je ne peux entreprendre aucune démarche administrative sans demander conseil au MRAP.

Maintenant je suis bien installée, j'ai du travail, un logement.

La France m'a donné ce qui m'a manqué dans mon pays, à savoir la PAIX et la SÉCURITÉ.

Merci à toutes les associations, en particulier le MRAP, qui viennent en aide aux étrangers et ainsi facilitent leur intégration !

LE MRAP
ET LE DROIT DE VOTE

Depuis sa création, le MRAP lutte contre le racisme et les discriminations, pour le vivre ensemble avec nos différences. Nous avons tous les mêmes droits. Une discrimination importante, c'est le refus du droit de vote pour les étrangers non communautaire. Depuis plus de quarante ans le MRAP participe au collectif réclamant le droit de vote pour les résidents étrangers.

Le Collectif « *J'y suis, j'y vote* » milite pour une véritable Citoyenneté de résidence.
La vie locale est un lieu essentiel de la vie démocratique. Chaque citoyen doit pouvoir contribuer aux décisions prises au nom de l'intérêt général et choisir les personnes qui le représentent.

Il y a 25 ans les sondages donnaient au maximum un tiers d'avis favorables au droit de vote des étrangers aux élections municipales et européennes. En 2020, c'est 62% d'avis favorables. En mai 2021, 67% des Français se déclarent favorables au droit de vote des étrangers. La particularité est que la question posée concerne, l'ensemble des élections locales, municipales, départementales et régionales, et pas uniquement municipales comme c'est habituellement le cas.

À l'occasion des élections municipales de mars 2020 une campagne pour un vote symbolique/votation citoyenne a été organisée dans différentes municipalités. Avec interpellation des listes et partis politiques.

Le collectif « *J'y suis j'y vote* » fait partie du réseau européen VRAR « Voting Rights for All Résident » (Droit de Vote pour Tous les Résidents), initié en avril 2020.
Le réseau propose que le lundi 26 avril devienne la Journée Internationale de Droit de Vote pour Tous les Résidents.
Un premier séminaire s'est tenu le Lundi 26 avril 2021, 1ère Journée internationale de droit de Vote pour tous les Résidents.

Les élections départementales et régionales viennent d'avoir lieu et comme c'est déjà le cas en France pour les élections municipales une partie des personnes concernées, celles et ceux qui n'ont pas la nationalité française, n'a pu y participer. Les élections locales concernent pourtant le quotidien de tous les habitants, les décisions en matière d'aménagement scolaire, d'action sanitaire et sociale, de transports et de développement économique impacte la vie de tous les résidents, quelle que soit leur nationalité. Les étrangers comme les nationaux participent à la vie locale et au dynamisme des territoires, leur participation aux élections locales serait la conséquence normale du principe démocratique.

Le collectif s'est adressé aux têtes de listes avant les dernières élections pour connaître leur position sur le droit de vote des étrangers aux élections locales et pour que ce sujet soit intégré dans leurs programmes. Il est réconfortant de constater que cette situation d'exclusion démocratique ne reçoit pas l'approbation d'une nette majorité de la population et que, mis à part les sympathisants de l'extrême droite, toutes les classes étudiées sont nettement plus favorables, plus 13 points, qu'en 2013 où la même question avait été posée. Nous savons que ce n'est pas à ce niveau que la décision de modifier la constitution peut être prise, il faudra intensifier notre combat au moment de la présidentielle et des législatives de 2022.
Les organisations du collectif ne peuvent accepter qu'une partie de nos concitoyens reste exclue des droits civiques élémentaires ●

Michel Butez

Ensemble pour l'égalité réelle des droits

Dans le 20ème arrondissement de Paris, un collectif regroupant des associations (dont le MRAP), des organisations syndicales et politiques ainsi que des habitant.e.s a lancé ***une campagne pour l'adoption d'une carte d'habitant.e*** *de l'arrondissement. Une carte pour les résident.e.s, quel que soit leur statut, français et étranger.*

L'objectif de cette initiative est d'affirmer la solidarité avec les étrangers et de défendre l'égalité réelle des droits. L'adoption et l'utilisation de cette carte d'habitant.e pourrait permettre d'assurer une certaine protection aux sans-papiers en cas de contrôle mais aussi de sensibiliser la population sur la place et la contribution des migrant.e.s. Une initiative intéressante qui pourrait être reprise dans d'autres villes !

Contact : liberte.egalite.papiers@gmail.com

LE COMITÉ LOCAL DE SAINT-DENIS
AU CŒUR DE LA SEINE SAINT-DENIS

Présentation de la ville de Saint-Denis

Saint-Denis et plus largement la Seine Saint-Denis est un territoire de contrastes. En effet, le 93 est l'un des départements les plus riches de France bien qu'il regroupe une des populations les plus pauvres.

On n'ose même plus compter le nombre de rapports parlementaires, d'études sociologiques qui traitent de cette question. Du fait de sa situation géographique (limitrophe de Paris), cette ville monde accueille des migrations au vu des difficultés économiques et géopolitiques, d'une migration économique habituelle à une migration géopolitique : bretons, antillais, réfugiés espagnols et portugais, algériens, africains subsahariens, rroms, syriens, …

Aujourd'hui notre ville est riche de ses 120 nationalités.

Stand commun avec CCFD et LDH

Remise en activité du comité local en 2012

Comme d'autres comités locaux celui de Saint-Denis s'est remis en activité en 2012 à l'initiative de militants restés actifs sur le terrain qui ont souhaité mettre en place à nouveau, au niveau territorial, des espaces d'échanges et de lutte, autour des thématiques propres à celles abordées par le MRAP : régularisation des sans-papiers, lutte contre les expulsions et pour la pérennisation des logements, accompagnement des Rroms habitant en bidonvilles, y compris des enfants à des activités périscolaires, accueil juridique des personnes ayant subi des propos racistes et/ou confrontées à des situations de discrimination…

Développement de partenariats : importance d'avoir un ancrage local

Au niveau local, nous avons développé des activités en travaillant avec les antennes jeunesse, un foyer d'accueil de femmes atteintes du SIDA et originaires d'Afrique subsaharienne, en participant à des fêtes associatives organisées par la mairie ou par les maisons de quartier, le Grand 8 Université Paris 8.

Ainsi très rapidement, des sympathisants nous ont soutenus et nous avons pu développer des partenariats et/ou participer à certaines luttes : le logement (réseau logement DAL), les violences policières (le MRAP 93 est membre de l'observatoire des pratiques policières avec la LDH et le SAF), à l'international (Rue Mumia Abu Jamal dans le quartier de la Plaine, militants marocains, la Palestine…), réflexion sur l'accueil des migrants « *nouveaux arrivants* » avec le CCFD Terre Solidaire, Solidarité Migrants Wilson et la coordination des sans-papiers de Saint-Denis, préparation de la 1ère marche des Fiertés en Banlieue avec l'association Saint-Denis cœur de ville.

2017 Éducation populaire avec les enfants de St Denis

Stigmatisations médiatiques et politiques

Depuis les attentats de 2015, l'image de notre ville est attaquée et dégradée très régulièrement dans les médias :

- Les dionysiens musulmans « Molenbeeck sur Seine » (Le Figaro),
- Plusieurs reportages de la chaîne M6 (les Rroms et les populations des quartiers populaires),

Les propos racistes de salariés de Solidéo révélés dans un article de Médiapart (communiqué du comité local)

Les prochaines échéances électorales (régionale et présidentielle) et les JO en 2024 à venir avec une absence de réflexion politique nécessitera auprès du comité local une grande vigilance afin défendre au mieux les valeurs de notre ville et de ses habitants. ●

UN CRIME EMBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE RACISTE

Ce 20 mai 2018, Saïd El Barkaoui travaillait dans son jardin dans un lotissement du village d'Ychoux dans les Landes. Il rebouchait des trous, ses enfants étaient dans la maison.

Sentant un regard peser sur lui, il a levé la tête vers l'individu qui l'observait. Celui-ci lui l'a alors interpellé « qu'est ce que tu as à me regarder, sale arabe ? ». Ne voulant pas d'incident, Saïd a invité ce voisin, qu'il connaissait pour ses mauvaises relations de voisinage, à rentrer chez lui. L'individu qui habitait à quelques dizaines de mètres est alors parti vers sa voiture et tandis que Saïd se relevait, son agresseur est revenu près du grillage, armé, lui a tiré une première balle dans l'épaule droite, suivie d'une autre dans la cuisse qui fit perdre l'équilibre à la victime. Le raciste est alors entré dans le jardin de sa victime, a tiré une troisième balle, dans l'avant bras dont Saïd se servait pour se protéger. Pendant que la victime rampait au sol, qu'elle appelait au secours, elle entendait ses enfants hurler. L'agresseur lui a alors tiré deux nouvelles balles dans le dos en lui lançant « Je t'avais promis que je te buterais, regarde ce que je suis en train de te faire, enculé d'arabe ». Les secours ont transporté d'urgence Saïd à l'hôpital, mais deux balles trop proches de la colonne vertébrale n'ont pas pu être retirées sous peine de paralysie. Revenu de l'hôpital le 2 juin après une nouvelle intervention chirurgicale, Saïd était victime d'un malaise et dans la nuit, il s'est effondré. Après avoir été à nouveau transporté au CHU de Bordeaux, il décédait le 4 juin à l'âge de 38 ans, laissant derrière lui son épouse, ses six enfants, ses parents, ses frères et sœurs.

Les mobilisations et la solidarité

Le 17 juin 2018 une marche blanche de 400 personnes parcourait les rues de cette petite commune de 2200 habitants jusqu'au domicile de la victime et lui rendait hommage derrière une banderole « Saïd, nous ne t'oublierons jamais», Dominique Sopo président de SOS Racisme était présent, la section girondine de cette association et les militants du MRAP étaient aux côtés des proches de Saïd.

L'auteur des faits fut alors placé en détention provisoire et mis en examen pour « *tentative d'assassinat aggravée par une motivation à caractère raciste* ».

Un an plus tard, une rencontre de football organisée par le comité de soutien et les deux associations réunissait joueurs et public sur le stade municipal. Un repas suivait cette rencontre en mémoire de Saïd et pour le vivre ensemble.

Une mise en liberté incompréhensible

Mais le 10 décembre 2019, la famille, SOS Racisme et le MRAP étaient abasourdis par le décision de la cour d'appel de PAU qui mettait en liberté conditionnelle sous contrôle judiciaire l'individu auteur des 5 coups de fusil. Dans un communiqué SOS Racisme et le MRAP déclaraient

« *À ce jour, les parties civiles – la famille de Saïd ainsi que les associations anti-racistes - ne comprennent toujours pas comment l'auteur de faits racistes aussi dramatiques peut profiter de la liberté, même contrôlée, dans l'attente de son procès* »

Photo du rassemblement le 5 juin à Mont de Marsan

Une mobilisation permanente

Le 18 décembre de la même année, une conférence de presse et une réunion avec un public nombreux se tenait dans la « *salle du petit bonheur* » à Mont de Marsan devenue pour la circonstance celle du malheur d'une famille. La réunion avait pour objectif de protester contre cette mise en liberté, au motif, entre autres, qu'il n'y avait pas trouble à l'ordre public. La dignité des familles, leur calme malgré le chagrin, l'esprit de responsabilité des deux associations se retournaient alors contre les victimes et permettaient la mise en liberté de l'auteur des faits !

Prise de parole de Jean-François Quantin, co-président du MRAP

Jamila El Barkaoui, sœur de la victime, des responsables nationaux des deux associations, Sandrine Malet et Gérard Kerforn, les avocats des parties civiles se sont adressés au public durant cette soirée.

Un procès en automne

Les années se sont écoulées en attendant le procès, longue attente quand une famille est en souffrance et des enfants privés de leur père. Pour raviver la mémoire de Saïd El Barkoui, SOS Racisme organisait le 10 octobre 2020 un rassemblement sur le parvis des Droits de l'Homme à Bordeaux. Ce même jour la fédération des Landes du MRAP prenait, à Mont de Marsan, place du Marché, la même initiative avec un matériel d'information commun.

Toutefois 16 novembre 2020, les parties civiles ont été informées par une ordonnance du juge de la mise en accusation de Claude Gorsky devant la Cour d'Assises des Landes pour tentative de meurtre avec préméditation, en raison de l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race.
Cette nouvelle tant attendue par la famille de Saïd aurait pu être un premier soulagement si Claude Gorsky n'avait pas été mis en liberté sous contrôle judiciaire un an auparavant avec de surcroît un allègement de son contrôle judiciaire qui lui permet de vivre tranquillement auprès de siens alors qu'il a privé une famille d'un être cher. C'est une situation d'une violence terrible pour la famille.

Briser la chape de silence

Mais il est une autre réalité très douloureuse pour les proches de Saïd, une situation qui indigne aussi les associations solidaires : la chape de silence médiatique et officielle, qui recouvre ce crime emblématique de la violence et de la barbarie raciste. Peu d'articles de presse, encore moins de séquences télévisées ont traité de ce drame. Le champ antiraciste lui-même hormis SOS Racisme et le MRAP fortement mobilisés, est resté très discret sur ce crime raciste comme s'il y avait une hiérarchie des crimes racistes selon qu'il surviennent dans les grands centres urbains ou dans une petite commune de province.
C'est pour briser cette chape de silence alors que le procès d'assises devait se tenir à l'automne prochain que SOS Racisme Gironde et le MRAP40 ont organisé un nouveau rassemblement en hommage à Saïd El Barkaoui le 5 juin 2021 à Mont de Marsan le jour du marché. Le public a pu y entendre les mots forts et emprunts d'humanisme de Jamila El Barkaoui, sœur de Saïd. Elle a rappelé toute la douleur d'une famille, son indignation de savoir l'auteur des faits en liberté, tout en affirmant comme à chacune de ses expressions publiques son rejet de la haine, que celle-ci vise un arabe, un noir, un asiatique, un juif, un homosexuel... Malgré la peine, malgré la révolte, son message reste universaliste dans le rejet de toute forme de haine et d'exclusion. Sa dignité, celle de sa maman présente ce samedi, celles des frères et sœurs ont nourri le profond respect du public rassemblé derrière la banderole « *Saïd El Barkaoui, enfant du pays, fils de l'immigration , tué par le racisme*»
Sont aussi intervenus deux responsables nationaux de SOS et du MRAP, Sandrine Malet et Jean-François Quantin. Sandrine a rappelé que c'était la première fois qu'elle était confrontée dans notre région à un crime de cette ampleur… elle déplorait elle aussi le silence qui pèse sur ce crime et rappelait qu'il est nécessaire que la société s'indigne et apporte son soutien aux victimes du racisme quelles que soient leurs origines.
Jean François Quantin, co-président du MRAP national, rappelait que la mort de Saïd nous concerne tous en tant que citoyens et êtres humains. Le raciste refusait le statut d'être humain à sa victime. Le co-président du MRAP précisait son refus d'une réduction de ce crime au statut de fait divers alors qu'il s'agit d'un crime raciste nourri par un contexte, par un terreau, par des propos, par des injures sur lesquels prospèrent les racistes ou les assassins qui un jour dans un petit village des Landes ou ailleurs passent au meurtre.
En conclusion, il nous appartient de nous mobiliser, de briser le mur du silence, d'être aux côtés d'une famille qui vivra l'épreuve douloureuse du procès cet automne. Les deux associations seront parties civiles aux côtés des proches. ●

Fédération des Landes du MRAP

Je soutiens!

Mouvement contre le racisme
et pour l'amitié entre les peuples

mrap

ADHÉSION

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

.....

Date de naissance : ...../...../.....

Courriel : .....@.....

Portable : ..... Domicile : .....

Profession : .....

J'adhère au MRAP

Déterminez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources

Revenus Mensuels	Adhésion simple
< 700 €	☐ 20 €
entre 700 et 1200 €	☐ 40 €
entre 1200 et 1700 €	☐ 60 €
entre 1700 et 2200 €	☐ 80 €
entre 2200 et 3000 €	☐ 108 €
entre 3000 et 3500 €	☐ 128 €

Adhésion de soutien : .....€

Signature :

ABONNEMENT

Différences

Nom _____ Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone _____

PERIODE D'ABONNEMENT	TARIF	Choix
Un an « Particuliers & Collectivités »	24,00 €	
Un an « Etranger et DOM-TOM »	35,00 €	

Vous pouvez également effectuer les dons, abonnements et adhésions sur le site du MRAP : **www.mrap.fr**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du **MRAP** 43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris

adhesions@mrap.fr 01.53.38.99.86

POUR LA CRÉATION D'UN MUSÉE DE L'HISTOIRE DU COLONIALISME

Le rapport d'orientation du congrès du MRAP de juin 2018 souligne : Le travail de mémoire est pour le MRAP une question essentielle « *se souvenir du passé pour les luttes du présent* ». C'est avec cette démarche que le MRAP s'est saisi du rapport Stora sur « les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie » pour contribuer à la reconnaissance du fait colonial et à la construction d'un avenir commun entre les peuples algérien et français et plus largement entre le peuple français et les peuples colonisés. Il a consacré tout un dossier de sa revue « *Différences* » à ces questions mémorielles. Aujourd'hui, il veut aller plus loin sur le passé colonial de la France qui est partie intégrante de son histoire et constitue un enjeu politique du présent. Sur proposition de sa commission « *musée* » mise en place par son bureau national, le MRAP a décidé de prendre exemple sur le modèle du travail de mémoire engagé depuis 2001 avec la loi Taubira concernant l'esclavage en engageant le combat de la transmission de l'histoire coloniale qui n'est toujours pas entrée dans un musée.

C'est pourquoi, conscient de la nécessité d'un volonté politique et d'un « acte fort » au plus haut niveau pour enclencher cette dynamique et contribuer à « *décoloniser les imaginaires* », il a adressé le 4 juin 2001 une « Lettre ouverte au président de la République pour la création d'un musée de l'histoire du colonialisme » que l'on peut consulter sur son site internet. ●

mrap
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
01.53.38.99.99 - www.mrap.fr - presidence@mrap.fr

à Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris le 3 juin 2021

Objet : Création d'un musée national de l'histoire du colonialisme

Monsieur le Président,

L'histoire coloniale de la France constitue un enjeu actuel important.
En 1931, s'est tenue à Paris l'Exposition coloniale qui, par son ampleur et son succès, a largement participé à la construction d'une représentation dégradée de l'Autre, justifiant la « *mission colonisatrice* ».
Depuis, cette construction a été largement battue en brèche, par l'action des colonisés eux-mêmes, et par de nombreux historiens, penseurs et politiques, qui comme Aimé Césaire ont su dire que, si « *mettre des civilisations en contact les unes avec les autres est bien* »…« *de toutes les manières d'établir contact* » elle n'a pas été « *la meilleure* ».
Ajoutant que du coup tous les apports réciproques possibles en ont été pervertis. Au point qu'en 2017, vous avez vous-même qualifié la colonisation de « crime contre l'humanité ».Néanmoins, il apparaît que cette construction est si solidement ancrée qu'elle tient bon, et alimente toujours un racisme systémique au coeur de notre société. Pour preuve, l'expression discriminante « issu(e) de l'immigration », qui ne va concerner que des populations, dont l'apparence (nom, couleur de peau,..) est censée traduire une origine liée à notre ancien empire colonial. Pour aider à sa déconstruction, il faudrait un acte fort, au niveau de ce qu'a été l'Exposition universelle de 1931.
Cet acte fort pourrait être la création d'un musée national de l'histoire du colonialisme. C'est un besoin et c'est le moment.
C'est un besoin car il faut un lieu où, au-delà des articles, analyses et reportages, on puisse « *montrer* » le colonialisme, comme on a voulu montrer en 1931 le « Sauvage ».
Un lieu où ce colonialisme apparaisse dans sa réalité et sa diversité, en partageant des mémoires qui aujourd'hui se côtoient ou même s'affrontent, en aidant ainsi à la construction d'une mémoire commune qui fasse nation.
Un lieu où le grand public puisse et ait envie de se rendre, où enseignants et éducateurs conduisent leurs élèves.
Un lieu où puisse être présenté le travail de nos historiens sur cinq siècles d'histoire coloniale, dans un pays qui dispose de 10 000 musées, mais aucun sur cette période.
C'est le moment, car ce musée se placerait dans la droite ligne du travail mené à votre demande par l'historien Benjamin Stora sur la colonisation et la guerre d'Algérie, un chapitre qui est au coeur de notre histoire coloniale. Il se placerait également dans la droite ligne des 318 « portraits de France », proposés par un conseil scientifique présidé par l'historien Pascal Blanchard, toujours à votre demande.
C'est le moment, car de nombreux jeunes de toutes origines ont conscience d'un silence sur une période douloureuse et conflictuelle. Ils veulent aujourd'hui savoir pour combler ce vide. Il est temps de leur offrir des documents incontestables et une vision d'ensemble, notamment à l'approche du 60e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie.
C'est le moment enfin, car des voix de plus en plus nombreuses et diverses, élus (voir le rapport parlementaire présenté par Caroline Abadie le 9 mars, ainsi que le voeu émis par le Conseil de Paris), chercheurs ou simples citoyens, se lèvent pour pointer cette exigence.

Nous nous adressons solennellement à vous pour que vous lanciez ce chantier qui doit contribuer à renforcer la lutte contre le racisme, aider à « *vivre ensemble* », et à « f*aire société et république* ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.
GROSDOY Augustin, LE MIGNOT Renée, QUANTIN Jean-François, coprésidents du MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) LATRECHE Mohamed, LE MAREC Jean-Paul, POUILLOT Henri, VENULETH Jacques, membres de la Commission Musée Colonialisme du MRAP

NOTES **DE LECTURE**

Où sont les «gens du voyage» ? Inventaire critique des aires d'accueil *de William Acker,*

éditions du commun – mars 2021 - 18 €

Si l'intitulé de ce livre en résume bien le contenu, son intérêt ne se limite pas à une critique utile et documentée de l'implantation des aires d'accueil pour Gens du voyage qu'eux-mêmes appellent «les places désignées».

La seconde partie comprend effectivement un recensement exhaustif de ces terrains par département qui met en évidence leur isolement et les risques sanitaires et environnementaux qu'encourent ceux qui y stationnent. L'auteur l'a d'ailleurs conçue comme un outil de lutte.

Mais l'approche très complète, à la fois historique, politique et sociologique de la première partie, illustrée par de nombreux témoignages, démontre la responsabilité progressive des pouvoirs publics dans ce racisme environnemental que constitue cette assignation à résider sur des terrains souvent situés dans des zones polluées ou près des déchetteries. Un constat implacable et largement ignoré.

On se rappelle l'explosion en septembre 2019 de l'usine Lubrizol en Seine-Maritime, classée Seveso, mais qui sait que les familles résidant à quelques centaines de mètres n'ont reçu aucune information cette nuit-là ? Qui connaît l'espérance de vie réduite des Gens du voyage du fait de leurs conditions de vie ? Et qui a entendu parler de la mobilisation écologique du collectif des femmes de l'aire d'Hellemmes-Ronchin, près de Lille, et de leur court-métrage «*Nos poumons, c'est du béton*» ?

Sans doute toutes les politiques, nationales ou locales, relatives aux populations itinérantes ne se voulaient-elles pas malveillantes, encore moins les associations qui les soutenaient souvent par humanisme. Mais la critique argumentée de cette relégation institutionnelle que propose cet ouvrage stimulant est salutaire si elle permet de changer notre regard. Voyageurs ou non, chercheurs ou militants, décideurs ou associatifs, sommes ainsi invités au débat et à l'action. Modifier certaines règles d'urbanisme en diversifiant l'habitat réglerait en partie la surpopulation de certaines aires. Prendre en compte la diversité des parcours et des destins éviterait les stéréotypes qui génèrent la stigmatisation et le rejet. Ecouter les intéressés en comprenant mieux leur vision du monde rendrait à l'Autre toute sa place.

À l'image de Raymond Gurême, disparu l'an dernier et dont il aime évoquer la mémoire, William Acker, juriste, issu par sa mère d'une famille de Voyageurs, est un résistant. A l'encontre des idées reçues, il défend une véritable citoyenneté pour «ces Gens», jadis rejetés comme «*bohémiens*» ou «*romanichels*», que certains pouvoirs ont voulu interner voire éliminer, d'autres surveiller ou sédentariser, d'autres enfin parquer dans des lieux insalubres loin des autres populations.

N'est-il pas temps de reconnaître que ce mode de vie et cet habitat différents contribuent à notre commune humanité ? ●

François Levent

« Guerre d'Algérie, le silence des appelés » *de Claude Juinson*

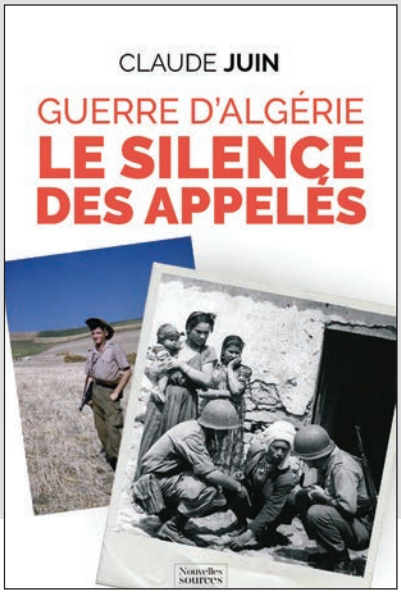

De 1954 à 1962, plus d'un million et demi de jeunes Français sont partis faire leur service militaire en Algérie. A leur retour, ils sont très nombreux à ne pas parler de cette expérience au sein de leur famille. Claude Juin a participé à la guerre d'Algérie. Il y a consacré déjà trois livres et n'a pas hésité à affronter la question de la torture. Pour son quatrième livre, il a recueilli des témoignages d'appelés et consulté ses propres carnets.

Il décrit la vie quotidienne des soldats du contingent, leurs angoisses et leurs interrogations sur l'intérêt et les raisons de cette guerre : « Nous étions des jeunes gens qui craignions d'être blessés ou même tués mais sans savoir pourquoi ». Il évoque également le traumatisme après la fin de la guerre : « Il y a toujours des non-dits, pas seulement sur les tortures mais aussi sur l'intérêt même de cette guerre et la manière dont elle s'est déroulée ».

Le livre de Claude Juin est publié aux éditions Nouvelles Sources. ●

(http://www.gesteditions.com/nouvelles-sources /)

Jean-Paul Le Marec